MAIRIE DE FONTAIN



DEPARTEMENT DU DOUBS - Arrondissement de BESANCON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 mai 2024, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents:

Martine DONEY, Alain GENTINE, Laurence MARTIN, Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Laurence Mairot donne procuration à Elodie Toitot Laurence Martin donne procuration à Bénédicte Chambrey Martine Doney donne procuration à Jean-Pierre Vagne,

15 conseillers présents et 3 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre VAGNE Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2024
- 2- Finances,
 - Cartes Jeunes 2024-2025 (délibération),
 - Encaissement de chèques (délibération)
 - Subventions (délibération)
- 3- Forêts
 - Mise à disposition d'une parcelle pour l'école choix définitif de la parcelle (délibération)
 - Régularisation de 2015 vente parcelles Arguel (délibération)
- 4- Voirie
 - Fonds de concours (délibération)
- 5- Questions diverses
 - Modification des statuts de la communauté urbaine (délibération)
 - Elections européennes tenue des bureaux de vote

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 24

Madame la maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2024 et d'y apporter les corrections nécessaires, s'appuyant sur les remarques des élus. Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2023.

2/ Finances

Cartes Jeunes 2024 : Suite à l'orientation prise en 2023 les cartes Jeunes d'une valeur de 9€ ont été proposées par la commune avec une réduction de 4 €.

135 cartes ont été vendues représentant un coût maîtrisé pour la commune de 675€.

Madame la Maire propose de reconduire l'opération en 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Encaissement de chèques reçues :

2 chèques de 20 € (compensation des frais postaux pour l'envoi de la gazette à d'anciens habitants) et un chèque de 102 € (ventes de bois) sont à encaisser.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de ces chèques.

Subventions aux associations:

- Fontain Temps Libre :

Comme les années précédentes Madame la Maire propose de rembourser à l'association le montant de son abonnement internet. Pour 2024 : 5 mois à 35€ La commune installera par la suite le Wi-fi dans la salle associative.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- Association des chasseurs : Madame la Maire indique que l'association des chasseurs de Fontain a demandé l'attribution d'une subvention. Il est rappelé que la commune n'accorde des subventions que sur projets, les montants étant définis en fonction des projets proposés.

Madame la maire prendra contact avec l'association pour évoquer cette question.

- Association caritative :

La mairie reçoit régulièrement des demandes de subventions de la part d'associations caritatives. Un point avait été fait lors du conseil municipal du 11 mars 2024.

Après débats, les élus décident que la commune versera chaque année, à tour de rôle, une subvention à l'une des associations caritatives œuvrant dans notre secteur ; Ainsi cette année il est proposé de verser 500 € à la Banque alimentaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3/ Forêts

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2024 était présenté le programme de la Fédération nationale des Communes Forestières (COFOR) « Dans 1000 communes, la forêt fait école » qui l'école souhaite rejoindre. Ce programme propose de confier à des enfants (élèves des écoles, membres d'un conseil municipal de jeunes...) une parcelle de forêt de leur commune. Pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci, les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions pour leur Forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année.

La parcelle qui avait été retenue pour ce projet ne convenait finalement pas. Une autre parcelle a donc été choisi en concertation avec la commune, l'école et l'ONF. Il est ainsi proposé la parcelle n°26 située dans le Bois nouveau (voir plan en annexe).

Le conseil municipal approuve par 17 voix pour et une abstention cette proposition.

L'ONF préparant le prochain aménagement forestier a relevé une petite erreur dans nos bornages de la commune d'Arguel à la Verte Montagne datant de 2016. Une régularisation du bornage des parcelles 280 et 281 (6 ares environ) est donc proposée par l'ONF. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

4/ Voirie

Grand Besançon a effectué des travaux de voiries nécessitant le versement d'un fonds de concours de la commune pour les rues : Prays, Mouthier, Lilas et chemin du bout du bois ; Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de 7491,50€ à GBM.

Michel Bourette demande la communication du programme voiries 2024.

5/ Questions diverses

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de GBM concernant la création et l'animation des bibliothèques. Cette compétence relevait de la ville de Besançon, c'est GBM qui l'assurera désormais.
- Les conseillers municipaux sont priés de préciser pour le 31 mai leurs créneaux de participation aux bureaux de vote de Fontain et Arguel pour les élections européennes du dimanche 09 juin 2024.

Clôture des débats : 20h56

Prochain conseil:

Lundi 01 juillet 2024 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 1er juillet 2024

Affiché à Fontain et publié sur le site internet, le 08/07/2024

La Maire,

Catherine HAMELIN